

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00556

TARIFS 2017 - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET,

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161013-D20160055610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,
Mme Hélène BRUYERE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

TARIFS 2017 - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

1. TARIFS 2017 DU MAMC+

Les tarifs du Musée d'Art Moderne et Contemporain sont proposés dans les tableaux récapitulatifs ci-joints. Les grilles tarifaires simplifiées depuis l'an dernier sont caractérisées par les éléments suivants :

- six principaux tarifs pour les **publics individuels** (visite libre - conférence, visite guidée et spectacle),
- deux catégories de tarifs pour les **groupes** :
les groupes adultes d'une part et les groupes jeunes, scolaires / éducation populaire / public spécifique, d'autre part.

Les grilles tarifaires précisent :

- **des pleins tarifs** pour les publics individuels et groupes, en visites libres, guidées ou activités,
- **des offres spéciales** pour les activités des enfants, les ateliers et pour la proposition d'abonnement mutualisé entre le Musée d'Art Moderne et Contemporain, les Musées de la Ville de Saint-Etienne ainsi que la Cité du design,
- **des tarifs réduits**, particulièrement pour les groupes de jeunes, scolaires, étudiants et publics d'éducation populaire, pour les publics spécifiques, enseignants, familles nombreuses, personnes retraitées, publics spécifiques et accompagnants, agents de Saint-Etienne Métropole et adhérents du CNAS,
- **des gratuités** qui concernent les enfants de moins de 16 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les abonnés, les Amis du Musée, la presse, les détenteurs de carte ICOM, les adhérents MAPRA, les titulaires de carte professionnelle de guide ainsi que dans la limite de deux entrées pour les organismes qui feraient une demande de lot,
- **la participation du Musée aux dispositifs développés en réseaux culturels, touristiques et territoriaux**, tels que : Sainté Pass pour les jeunes, Pass loisirs pour les seniors, la City card de l'Office de tourisme, Passeport Découverte en Loire, dispositif régional en faveur des lycéens - carte M'RA... ainsi que, en relation avec l'ANCV agence nationale des chèques vacances et l'université Jean Monnet, l'acceptation des chèques-vacances et coupons culture pour les règlements,
- des tarifs spécifiques pour d'autres prestations, la location d'espaces du Musée.

La politique tarifaire intègre des mesures ciblées en faveur de publics spécifiques, mesures importantes pour concrétiser la politique des publics développée au niveau du Musée. Ainsi, nous affichons l'attention portée au niveau du musée communautaire aux dimensions sociales de l'action d'un tel équipement culturel et aux situations particulières des publics fragiles ou prioritaires. Ceci s'inscrit aussi en cohérence avec les enjeux et objectifs de la démarche de développement durable dans sa dimension de cohésion sociale.

Comme les années précédentes, les tarifs du Musée d'art moderne et contemporain sont également le plus possible en cohérence avec ceux pratiqués par les autres musées de la Ville de Saint-Etienne. Les propositions qui vous sont faites dans les mises à jour pour 2017 intègrent toujours ce souci d'harmonisation des pratiques et de lisibilité pour les publics, partagé avec la Direction des affaires culturelles de la Ville, les autres musées et équipements culturels à prestations et grille tarifaire comparables.

Les principales propositions pour 2017 :

- **Une stabilité des principaux tarifs 2017 par rapport à ceux de 2016:**

Pour mémoire, en 2016, les tarifs muséaux ont en effet été augmentés d'une manière significative. 2017 devrait être l'année d'une stabilisation des principaux tarifs dans la logique d'harmonisation progressive engagée sur plusieurs années au niveau des musées et afin de ne pas décourager la fréquentation.

- **Mise à jour de tarifs / nouveautés 2017 :**

Par contre, dans le souci de la maîtrise du budget qui passe aussi par la dynamisation des recettes et une forme de compensation des hausses des coûts de production du service, il est proposé une augmentation bien ciblée de certains tarifs :

- ✓ 9 € au lieu de 8 € pour les spectacles, plein tarif dont le ratio dépenses / recettes n'est pas toujours équilibré. Gratuité limitée à une seule catégorie de public, les enfants de moins de 16 ans ;
- ✓ 6 € au lieu de 5,50 € pour les visites libres, conférences plein tarif.
Cette augmentation concerne un tarif applicable au public individuel ; les tarifs groupes, dont les jeunes, scolaires... sont inchangés ;
- ✓ Une présentation différente des tarifs tend à rendre plus attractive l'offre des visites commentées, des projections et des spectacles - prestations qui sont au cœur des missions de médiation culturelle et de diffusion auprès des publics -. Afin d'inciter le public à s'orienter davantage les différentes prestations à forte « valeur culturelle ajoutée », leurs tarifs sont présentés par l'affichage du supplément modique que cela représente par rapport au tarif de base, celui du droit d'entrée au Musée. A titre d'exemple :

* le tarif « visite guidée, plein tarif » représente en fait 1 € + le droit d'entrée à acquitter (de 6 €),

* le tarif « spectacle, plein tarif » représente en fait 3 € par rapport au droit d'entrée à acquitter (de 6 €) ;

- ✓ Instauration d'un tarif horaire de 51 € pour compenser des frais techniques et de recherches dans le cadre de demandes de fichiers numériques ou ektachromes ;
- ✓ Par ailleurs, la grille tarifaire prévoit la possibilité de gratuités, par exemple, nouveauté cette année, pour certaines opérations validées par décision du Président avec l'exemple des militaires sentinelles mobilisés sur notre territoire dans le cadre de l'état d'urgence ;
- ✓ Tarifs de location d'espace du Musée : il est proposé que le tarif réduit de 40 % qui existait pour les associations de notre territoire soit également applicable aux communes de Saint-Etienne Métropole.

Enfin, je vous propose de reconduire les autres tarifs du Musée d'Art Moderne et Contemporain.

2. TARIFS BIENNALE 2017

Le Conseil d'administration de l'EPCC Cité du design a délibéré pour fixer les tarifs Biennale applicables lors de la prochaine édition du 09 mars au 09 avril 2017.

Le Musée participant activement à ce grand événement du territoire devra mettre en œuvre ces tarifs en ce qui concerne le public Biennale : acceptation des « Pass Biennale » vendus par la Cité ou partenaires et intégrant la visite du Musée ; vente par le Musée de certaines formules de « Pass Biennale » diffusés par les Musées partenaires de l'évènement.

Le détail des tarifs applicables figurent dans la délibération de l'EPCC du 08 avril 2016 fixant les tarifs Biennale et jointe au présent rapport.

Pour mémoire, pour les publics visitant uniquement le Musée, les tarifs du Musée en vigueur restent applicables.

Pendant la Biennale 2017, le 1^{er} dimanche du mois sera payant et les Pass Musées ne sont pas valables à la Cité pendant la période Biennale.

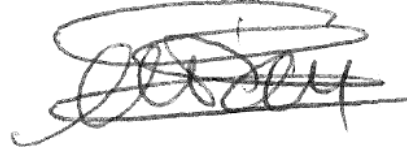
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, valide :

- **les propositions de tarifs récapitulées dans les tableaux ci-joints, qui précisent les différents tarifs applicables :**
 - 1°. au Musée d'art moderne et contemporain ;**
 - 2°. pour la Biennale du design organisée du 09 mars au 09 avril 2017,**
- **la participation du Musée aux dispositifs développés en réseaux culturels, touristiques et territoriaux : Sainté Pass pour les jeunes, Pass loisirs pour les seniors, Passeport Découverte en Loire, City Card... ;**
- **la poursuite de l'acceptation pour les règlements de la carte M'RA, dispositif régional en faveur des lycéens, du coupon culture et des chèques-vacances ;**
- **les recettes seront recouvrées au budget de l'exercice en cours, article 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel ».**

Après délibération du Conseil de communauté, l'ensemble de ces tarifs du Musée d'art moderne et contemporain seront applicables à partir de 2017.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU